Parlement aurait le dernier mot car c'est à lui que doivent être soumises les prévisions budgétaires.

L'hon. M. Drury: Les lois des subsides.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): En effet, la Loi des subsides. C'est en toute humilité que j'avoue avoir acquiescé à la plupart des changements que nous avons apportés à notre Règlement depuis deux ou trois ans. J'en ai acceptés certains avec enthousiasme d'autres, avec hésitation, mais je les ai acceptés quand même. Un de ceux que j'ai acceptés volontiers a été l'abolition du comité des subsides et l'institution du nouveau régime d'analyse des prévisions budgétaires. Me permettra-t-on de dire à mon corps défendant qu'à mon avis la plupart des changements que nous avons apportés furent sensés surtout pour ce qui est de notre nouvelle façon de disposer des mesures législatives. Je crois que nous avons amélioré énormément notre méthode d'examen des projets de loi; et je crois que l'examen des projets de loi une amélioration importante comités est comparativement à l'ancienne méthode. Mais quand il s'agit des dépenses du gouvernement, le Parlement n'a plus d'autorité dans ce domaine.

Lorsque la Chambre débat les crédits parlementaires, à 9 heures 45 du soir M. l'Orateur met fin au débat et on procède à quelques votes. Si certains d'entre nous n'avons pas présenté de motions pour voter sur des crédits donnés, il n'y a qu'un vote. En théorie, le président du Conseil du Trésor a raison: c'est le Parlement qui vote les crédits, mais c'est ce qui est presque devenu la plus grosse fumisterie de notre institution. Je ne prône pas de retourner à l'ancien système de comités parce que lui aussi était devenu grotesque. Pourtant, nous n'avons toujours pas résolu le problème, et c'est la procédure de ce dernier qu'il nous faut résoudre.

A l'instar d'autres députés, j'ai eu l'avantage de m'entretenir avec certains néophytes à l'orée de cette session et je leur ai jeté le gant. J'ai essayé de leur faire part de nos antécédents puis je leur ai dit que j'espérais qu'au cours de leur mandat, ils pourraient trouver la clé du problème du contrôle du Parlement sur les finances. Voilà qui réfute l'argument du président du Conseil du Trésor d'après lequel le Parlement tenait les rênes puisqu'il votait la loi sur les crédits. Voilà qui, à mes yeux, est totalement vide de sens.

Le fait est que du moment où nous aurons adopté le bill, toute la structuration du gouvernement, la détermination du genre de ministères et des pouvoirs qui leur sont accordés, se fera par proclamation. Je ne parle pas seulement de la première proclamation du mandat des ministres d'État chargés de ceci, de cela ou d'autre chose mais des différentes proclamations des différentes fonctions. Aucun président ne détient les pouvoirs qu'aura le premier ministre. De son cabinet il dirigera tout.

Je ne voudrais pas un seul instant diminuer l'amusement que nous a causé ce débat. On reproche au bill de créer tous ces nouveaux postes pour les gars, avec traitements supplémentaires pour les secrétaires parlementaires, pour les ministres d'État, et ainsi de suite. Tout cela était très amusant. Mais je crois que c'est aussi assez grave. Je ne veux pas citer son nom, ne voulant pas détruire la réputation d'un des éminents politicologues du pays, mais j'ai reçu de lui une lettre où

il dit se demander si nous ne démolissons pas carrément tout le principe de l'indépendance du Parlement en inscrivant tant de personnes aux feuilles d'émargement du gouvernement.

Oui, cette critique a été sérieuse. Mais je crains un peu qu'avec toute l'attention que nous avons accordée à cette question précise et avec toutes les défenses naturelles soulevées chez les vis-à-vis, nous ayons plus ou moins oublié le point principal. Nous passons à côté de ce qui cloche essentiellement dans le bill, le fait qu'il soustrait le gouvernement, l'exécutif, encore davantage du contrôle parlementaire. Je suppose qu'on doit admettre que cela dure depuis longtemps. Même si je voulais le prendre, je n'ai pas le temps de citer tout ce que j'ai vu au cours des années. Mais j'ai trop vu de choses semblables depuis que le premier ministre actuel a accédé au pouvoir.

Des députés d'en face trouvent peut-être cela secondaire que les ministres n'aient plus, comme autrefois, à venir à la Chambre cinq jours par semaine pour répondre aux questions. La chose ne découle pas d'une modification au Règlement. Cela ne s'est pas fait avec le consentement de la présidence ou d'après ses directives. Il n'y a pas eu de mesure législative. Il s'agit d'un ukase du premier ministre qui a dit à ses collègues du cabinet: «Vous êtes dispensés de venir à la Chambre deux jours par semaine. Les trois autres jours, vous figurez sur la liste de présence, et si vous êtes absent, alors tant pis.» Nous nous sommes habitués à cette formule, mais elle n'en constitue pas moins un cas où le gouvernement est soustrait au contrôle du Parlement. J'ai déjà parlé de notre étude des prévisions budgétaires. Nous sommes peut-être tous à blâmer. Nous avons participé à la modification du Règlement, mais il nous faudra peut-être y apporter de nouveaux changements. Car, dans l'état actuel des choses, nous ne contrôlons plus du tout les cordons de la bourse. Le Parlement est mis en présence du fait accompli. Nous pouvons, il est vrai, voter pour ou contre, mais, avec un gouvernement majoritaire, le vote est toujours affirmatif et les choses s'arrêtent là. Nous sommes maintenant saisis d'un important bill de subsides comprenant des articles de toute sorte, depuis les salaires de nos pages jusqu'aux énormes dépenses du ministère de la Défense nationale. Tout est dans le même crédit, le bon comme le mauvais. Comment pourrions-nous voter contre le principal bill de subsides? Le gouvernement actuel a étendu l'application du principe à tel point que, je le répète, il n'existe plus de contrôle parlementaire sur les dépenses.

Le bill à l'étude indique aussi que la pratique des bills omnibus semble s'accroître. J'espère que Votre Honneur ne verra pas d'objection à ce que je me joigne à d'autres pour rappeler ce que vous avez dit en voyant ce bill et qui en a fait sourciller plusieurs.

Le bill se divise en neuf parties différentes et porte sur une foule de sujets différents. Non seulement comprend-il plusieurs articles sur lesquels il sera difficile de voter en toute connaissance de cause, mais en plus des dispositions, on y trouve deux annexes. Un certain nombre d'articles de l'annexe B en particulier sont de petits bills en eux-mêmes qui modifient toutes sortes de lois. Les commissaires chargés de la refonte des lois auront fort à faire avec ce bill, qu'on peut désigner de plusieurs façons, et où l'on trouve quatre ou cinq fois une notation disant que le passage en question peut être désigné